

lui-même chef de famille, il continue personnellement à faire partie de l'association ; mais sa femme et ses enfants n'en font point partie. Il leur faut s'associer comme une autre famille, ou chacun en particulier.

Une communauté peut s'associer en payant le double d'une famille. Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que les Dames Ursulines de Québec, celles de l'Hôpital-Général de la même ville, et le Collège de Lévis, se sont associés à perpétuité comme communautés, aux trois sections de l'association des messes.

L'Œuvre est régie par un conseil composé de cinq Directeurs, tous prêtres, et à la nomination de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec. Les Directeurs actuels sont les RR. MM. J. D. Déziel, Curé de Lévis, Président ; J. L. Hudon, Directeur-Gérant ; G. E. Sauvageau, L. P. Beaulieu et L. Lindsay. L'Œuvre a été incorporée dans la dernière session du Parlement de la province de Québec.

Les sommes payées dans chaque section, forment un capital distinct, placé sur garanties, et administré par les Directeurs de l'Œuvre. La rente de ce capital sert à payer les honoraires des messes dites pour les associés. Le conseil a déjà pu prêter sur garantie la somme de £700 tous frais d'administration payés, ce qui fonde 672 messes par année. C'est un magnifique résultat, quand on considère, qu'il n'y a pas encore deux ans que l'Œuvre est établie.

L'excédant à la rente, les messes dites, sera employé à fonder dans l'hospice St. Joseph à Lévis des pensions ou des lits pour les orphelins,